

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	E	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absent et excusé avec pouvoir :

M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 27

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-15 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS
DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

DP 2024-488 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024	LE PORT - Saint-Martin-des-Noyers GUILLOTEAU - Chantonnay PAQUEREAU - Chantonnay	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
--	--	--

.../...

DP 2024-489 Atelier relais n° 6 – Rue de l'industrie – Bail de courte durée avec M. GRUIA GROZA, LAURENTIU	Bail de courte durée entre la Communauté de communes et M. GRUIA GROZA, LAURENTIU pour la location de l'atelier relais n° 6 situé rue de l'industrie, zone industrielle de Pierre Brune à Chantonnay, pour une durée de trois mois (du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025).	
DP 2024-490 Signature d'un bail de courte durée avec la société « ALAGOS PROD » Atelier n° 30 - Pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais	Bail de courte durée avec l'entreprise « ALAGOS PROD », pour la location de l'atelier n° 30 situé à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais, pour une durée de 12 mois à compter du 1 ^{er} février 2025.	
DP 2024-491 Avenant n° 1 au marché public n° 2022-16 « Procédure de révision du PLUi du Pays de Chantonnay »	L'avenant n° 1 vise à prolonger la durée initiale d'exécution des prestations. La durée du marché initialement fixée jusqu'au 17 novembre 2024 est prolongée jusqu'au 31 juillet 2025 inclus. La nouvelle date de fin d'exécution des prestations est donc fixée au 31 juillet 2025.	
DP 2024-492 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH – Programme 2024	GIRARD - Saint-Prouant REMIGEREAU - Chantonnay FERRY - Chantonnay MARCILLAT - Chantonnay TALBOT - Saint-Germain-de-Prinçay	1 231,00 € 2 000,00 € 1 840,00 € 500,00 € 294,00 €
DP 2024-492 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE – Programme 2024	GARCIA - Chantonnay DELABALLE - Saint-Martin-des-Noyers	250,00 € 250,00 €
DP 2024-493 Attribution du lot 4 – Couverture et bardage métallique relatif aux marchés de travaux de réhabilitation et extension de la maison de santé « Centre Épidaure »	SAS MASSÉ Charpente Serrurerie	87 328,61 € HT
DP 2024-494 Devis Association FUZZ YON – Atelier beatbox - Découverte des musiques actuelles pour les jeunes sur la scène « QUAI M »	Association FUZZ YON	3 069,05 € HT
DP 2024-495 Contrat de cession – Spectacle avec l'Association JOSEPH K. – Tout public « l'affaire sardines » - Les Petits Détours 2025	Association JOSEPH K.	3 490,80 € HT
DP 2024-496 Devis SAS ENVOLIIS matériel informatique – Commande de matériels informatiques – Ajout et paramétrage de deux postes : Chef de projet informatique et technicien équipements et usages + Chargé de mission mobilités durables	Entreprise ENVOLIIS	2 655,00 € HT
DP 2024-497 Convention relative à la subvention de l'appel à projet « Pacte en faveur de la haie » 2024	Signature de la convention de la DRAAF n° 2024 – HAA24R052000022 portant attribution d'une subvention du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt dans le cadre de l'appel à projets pour l'animation « Pacte en faveur de la Haie » 2024 en Région Pays de la Loire.	

DP 2024-498 Devis SARL SOLUTION ANTOINE BEAUFOUR – Entretien des espaces verts – Vendéopôle à Bournezeau	SARL SOLUTION ANTOINE BEAUFOUR	11 270,00 € HT
DP 2024-499 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024	LE BIHAN - Saint-Germain-de-Prinçay CHAGNOLEAU - Chantonnay DRAPEAU-BABIN - Saint-Martin-des-Noyers	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2024-500 Devis Traiteur SAS AU BOUT DE L'ART – Maison BRAY – Cérémonie des vœux 2025 pour les entreprises	SAS AU BOUT DE L'ART – Maison BRAY	2 434,80 € HT
DP 2024-501 Devis SASU AU PIED 2 DE LA LETTRE – Fabrication du hashtag #PAYSDECHANTONNAY pour la communication lors d'événements	SASU AU PIED 2 DE LA LETTRE	1 664,00 € HT
DP 2024-502 Devis EURL TP GRIMAUD – Devis SAS LG INDUSTRIE – Mise en place de blocs béton – Actipôle de Benêtre et Polaris Sud	EURL TP GRIMAUD SAS LG INDUSTRIE	880,00 € HT 8 671,00 € HT
DP 2024-503 Devis SARL LAMOTHE & DAVID – Remplacement chaudière - Logement n° 9 de la Gendarmerie	SARL LAMOTHE & DAVID	4 062,65 € HT
DP 2024-504 Signature d'un bail de courte durée avec l'entreprise « AÉRIAL TICHA » Atelier n° 26 - Pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais	Bail de courte durée avec l'entreprise « AÉRIAL TICHA », pour la location de l'atelier n° 26 situé à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais, pour une durée de 12 mois à compter du 18 février 2025.	
DP 2024-505 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024 et aide PPI	JARRION - Sigournais (VE : 4 250,00 €)	1 000,00 €
DP 2024-506 Devis SARL ADESK VENDÉE BUREAU – SMOOV DESIGN – Création d'espaces de travail – Acquisition de mobilier pour l'espace accueil de l'Office de Tourisme	SARL ADESK VENDÉE BUREAU – SMOOV DESIGN	9 409,97 € HT
DP 2024-507 Devis SARL AIS CENTRE ATLANTIQUE – Étude géotechnique de conception – Mission G2-AVP – Construction des deux ateliers-relais de Saint-Prouant	SARL AIS CENTRE ATLANTIQUE	3 745,00 € HT

.../...

DP 2024-508 Attribution du marché public pour la mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé relative à la construction d'un double atelier-relais à Saint-Prouant	SAS APAVE Infrastructures et Construction France	2 574,00 € HT
DP 2024-509 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH – Programme 2024	BLANCHARD - Chantonay FILLON - Chantonay DOUILLET - Sainte-Cécile CANTET - Saint Mars des Prés CANTET Saint Mars des Prés CROSNIER DE BELLAISTRE – Chantonay CARTIER – Chantonay PAVIE – Chantonay ECKERT – Chantonay LE JONCOUR - Saint-Martin-des-Noyers CHARPENTIER - Chantonay THOMAS - Chantonay MOMBO - Chantonay	500,00 € 500,00 € 250,00 € 7 500,00 € 7 500,00 € 7 500,00 € 750,00 € 500,00 € 500,00 € 250,00 € 500,00 € 750,00 € 750,00 €
DP 2024-509 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE – Programme 2024	DRANGUET – Bournezeau GUÉDON - Chantonay DELAVAL - Chantonay MARACHE - Sigournais PELTANCHE - Chantonay CHASSERIAU - Chantonay CRÉPEAU - Saint-Hilaire-le-Vouhis BOISSINOT – Rochetretjoux JOLLET – Saint-Martin-des-Noyers LA VAULLEE - Chantonay	250,00 € 1 500,00 € 3 750,00 € 750,00 € 1 000,00 € 250,00 € 250,00 € 250,00 € 3 750,00 € 1 500,00 €
DP 2024-510 Attribution du marché public pour la mission de contrôle technique relative à la construction d'un double atelier-relais à Saint-Prouant	SAS GROUPE QUALICONSULT	3 550,00 € HT
DP 2024-511 Devis SARL SBH DISTRIB MY JET – Prestation de déménagement et manutention d'un lit hydro-massant pour les kinésithérapeutes du Centre Epidaure	SARL SBH DISTRIB – MY JET	2 944,00 € HT
DP 2025-01 Contrat de cession – Spectacle avec l'Association COMPAGNIE LA MAROTTE - Mars 2025	Association Compagnie LA MAROTTE	2 922,00 €
DP 2025-02 Devis EURL TP GRIMAUD – Aménagement de la sécurité et de la circulation dans la zone d'activités de Polaris à Chantonay	EURL TP GRIMAUD	12 935,77 € HT

.../...

DP 2025-03 Devis SARL CIN'ÉTOILES – Cinéma en plein air – Base de loisirs de Touchegray à Chantonnay	SARL CIN'ÉTOILES	1 950,00 € HT
DP 2025-04 Devis SARL SOLUTION ANTOINE BEAUFOUR – Remise en état des espaces verts – Zone Polaris Nord à Chantonnay	SARL SOLUTION ANTOINE BEAUFOUR	2 415,00 € HT
DP 2025-05 Prestation d'intervention - Ateliers et accompagnements – Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée	Intervention du conseiller numérique de la CCI Vendée (action de sensibilisation auprès des entreprises en matière de transition numérique)	4 400,00 € HT
DP 2025-06 SAS MAXIPAP – Commande de fournitures de bureau	SAS MAXIPAP	1 596,83 € HT
DP 2025-07 SARL FGRIUREAU – Formations personnalisées dédiées à l'intelligence artificielle des entreprises du Pays de Chantonnay	SARL FGRIUREAU	3 500,00 € HT
DP 2025-08 Renouvellement de l'adhésion à la convention particulière d'accès aux services de l'association GÉO VENDÉE pour l'année 2025	Association GEO VENDÉE	6 911,57 € TTC
DP 2025-09 Virements de crédits au budget principal 2024	Sur le budget principal de la Communauté de communes au titre de l'exercice 2024, virement de crédit de 28 000 € entre le chapitre 11 (comptes 6236 et 6238) et les chapitres 14 (compte 7391118 « Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes » et 66 (compte 661121 Montant des ICNE) en fonction des besoins.	
DP 2025-10 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH – Programme 2024	AUNEAU - Chantonnay	500,00 €
DP 2025-11 Aide aux entreprises – Versement d'une aide au « GAEC LA CROCHETIÈRE » à Saint-Hilaire-le-Vouhis	GAEC LA CROCHETIÈRE - Saint-Hilaire-le-Vouhis	1 000,00 €
DP 2025-12 Spectacle jeune public avec la Compagnie GRIZZLI – « Pour la mare » - Les Petits Détours 2025	Compagnie GRIZZLI	4 918,50 € HT
DP 2025-13 Renonciation à l'exercice du droit de préemption	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain pour un bien mis en vente au prix de 453 000 €, situé à 18 rue de Pierre Brune, sur la commune de Chantonnay, d'une contenance de 19 722 m ² , cadastré section AH n° 1.	

.../...

DP 2025-14 SELARL GÉOUEST – VERSTRADA – Maîtrise d’œuvre – Étude de faisabilité d’aménagement pour une valorisation du foncier des parcelles AH 44 ET XH 61 – Pierre Brune à Chantonay	SELARL GÉOUEST - VERSTRADA	4 400,00 € HT
---	----------------------------	---------------

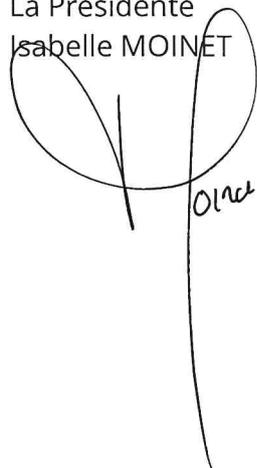
Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

Handwritten signature of Isabelle Moinet, consisting of a large loop and a vertical line, with the name 'MOINET' written in cursive below it.

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

Handwritten signature of Laëtitia Moreau, consisting of several overlapping loops.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	E	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU - M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 27

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-16 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni aux dates suivantes : les 11 et 18 décembre 2024 ainsi que le 8 janvier 2025.

.../...

Les principaux points abordés ont été :

- 11/12/2024 :
 - POUR AVIS : Retour sur le séminaire du 13 novembre 2024 – Partie 2 / Identification de « Site clés en main » : Région Pays de la Loire / Acquisition d'une parcelle auprès de Vendée Habitat pour permettre une circulation à sens unique autour de la MSP Episanité / Sollicitation de « L'heure Civique Vendéenne » / Assainissement collectif – gouvernance et transfert du pouvoir de police spéciale (dérogation au maintien de l'assainissement non collectif) / Habitat : présentation des actions 2025 / Courrier de la Région Pays de la Loire et retour du Comité régional des partenaires : incidences locales sur l'offre de services.
 - POUR INFORMATION : Bilan des Journées pour le Climat / Révision du PLUi – réunion de la CDPENAF / Travaux sur voirie – passage des éoliennes / Bilan du Salon de l'emploi 2024 / Courrier de la Région Pays de la Loire : absence de financement du projet de MSP.
- 18/12/2024 :
 - POUR AVIS : Cession de parcelle à l'Actipôle des Fours à Saint-Martin-des-Noyers / Demande de subvention – Les Epicuriens Vendéens / Véhicule publicitaire : bilan d'utilisation et fin de convention / matériels espaces verts en commun / Devenir du désherbeur thermique / Devenir des broyeurs / Schéma directeur des énergies : validation de la gouvernance / Filière bois : comparaison des coûts de fonctionnement chaudière gaz – chaudière bois.
 - POUR INFORMATION : Campagne d'analyse des eaux de puits / Centrale photovoltaïque au sol – Saint-Prouant.
- 08/01/2025 :
 - POUR AVIS : Courrier de réponse à la Région suite aux désengagements en mobilité et santé / Dispositif « Vendée Terre de sports » du CDOS / Désignation de représentants pour la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées / Renouvellement de l'adhésion à l'association Géo Vendée pour 2025 et transformation de l'association en Groupement d'Intérêt Public (GIP) / Adhésion à la procédure groupée pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire / CAUE : proposition de présentation en Bureau communautaire / Approbation d'une convention de partenariat à intervenir avec l'association Initiative Vendée Bocage (IVB) pour l'année 2025.
 - POUR INFORMATION : Demande du GAEC La Crochetière à Saint-Hilaire-le-Vouhis / Vendéopôle de Bournezeau – Briogel : Vente de plusieurs parcelles / Document cadre de la Chambre d'agriculture – retour sur le webinaire organisé le 5 décembre / Schéma directeur des énergies – présentation du logigramme de la gouvernance / Projet de légumerie conserverie « du local dans le bocal » / Ouvertures dominicales des commerces de détail – Commune de Chantonay – Dérogations – Année 2025.

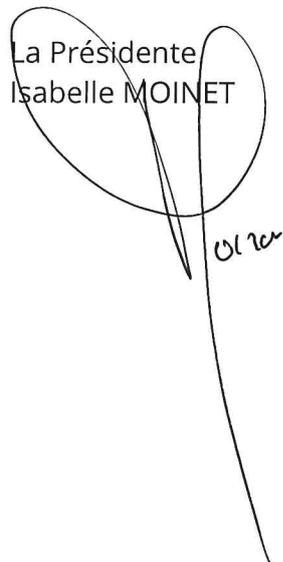
Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

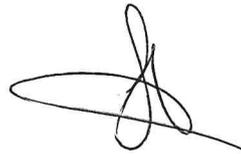
Transmis en Préfecture le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'I' that loops back to the right and then down, ending in a long, thin vertical stroke. The signature is written over the printed name 'Isabelle MOINET'.

Publié le 27/01/2025

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'L' that loops back to the right and then down, ending in a long, thin vertical stroke. The signature is written over the printed name 'Laëtitia MOREAU'.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	E	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 27

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-17 OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DÉTAIL – COMMUNE DE CHANTONNAY – DÉROGATIONS – ANNÉE 2025

Nomenclature des actes : 6.4

Vu l'article L. 3132-26 du Code du travail prévoyant les dérogations au repos dominical accordées dans les commerces de détails, et notamment que « *lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable* » ;

.../...

Considérant la demande de la commune de Chantonnay, reçue en date du 9 décembre 2024, pour déroger au repos dominical sur huit dimanches en 2025 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

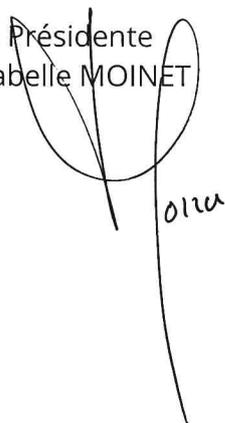
- d'émettre un avis favorable à la demande de la commune de Chantonnay pour l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2025, aux dates suivantes : 12 janvier, 16 mars, 29 juin, 31 août, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, 28 décembre ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

Handwritten signature of Isabelle MOINET, consisting of a large, stylized loop and a long vertical stroke extending downwards.

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

Handwritten signature of Laëtitia MOREAU, consisting of a stylized, circular loop with a horizontal stroke extending to the right.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	E	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUVAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 27

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-18 MANDAT SPÉCIAL : COMITÉ D'ANIMATION DES DISPOSITIFS D'OBSERVATIONS LOCAUX (CADOL) DE L'HABITAT

Nomenclature des actes : 5.6

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123-22-1 et R. 2123-22-2 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

... / ...

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les élus communautaires peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacement pouvant ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;

Considérant qu'un élu peut se voir confier un mandat spécial, à savoir une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communautaires ne correspondant pas à l'exécution habituelle des fonctions dont il est investi ;

Considérant que la participation de Monsieur Jean-Claude DREUX au comité d'animation des dispositifs d'observations locaux (CADOL) de l'habitat permet à la Communauté de communes de pouvoir :

- bénéficier de connaissances sur les méthodes d'observation en matière d'habitat ;
- mettre en perspective les problématiques locales sur ce sujet avec les échelles régionales et nationales ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

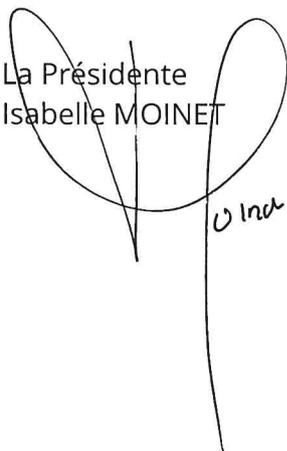
- de conférer à Monsieur Jean-Claude DREUX le mandat spécial pour la participation au comité d'animation des dispositifs d'observations locaux (CADOL) de l'habitat, organisé à la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire à Angers ;
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement, sur la base des dépenses réelles effectuées ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

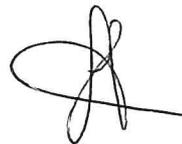
Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards. The signature is written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a few loops and a horizontal tail stroke. It is positioned below the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-19 HABILITATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA VENDÉE CONCERNANT L'ASSURANCE STATUTAIRE**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;

.../...

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique qui précise les conditions de recours à la procédure avec négociation, et notamment son 4° qui prévoit le recours à la procédure avec négociation « *lorsque le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent* » ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes d'habiliter le Centre de gestion de la Vendée à lancer une consultation en matière de contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour des raisons techniques (complexité du dossier assurantiel) et financières (baisse des cotisations) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

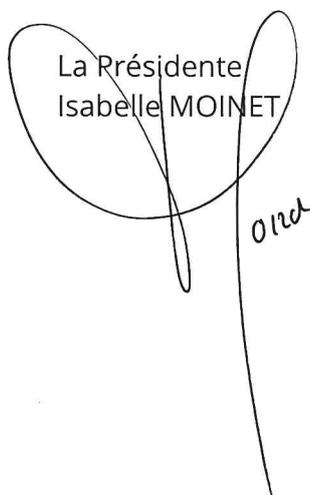
- de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée agissant pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

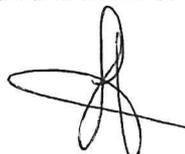
Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards. The signature is written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a few loops and a horizontal stroke at the end. The signature is written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU - M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-20 CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINTS TERRITORIAUX
DU PATRIMOINE (C)**

Nomenclature des actes : 4.1

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 précisant que les emplois de la Communauté de communes sont créés par son organe délibérant ;

Considérant le besoin d'assurer la présence de deux bibliothécaires mutualisés entre six Communes du territoire, de façon pérenne ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

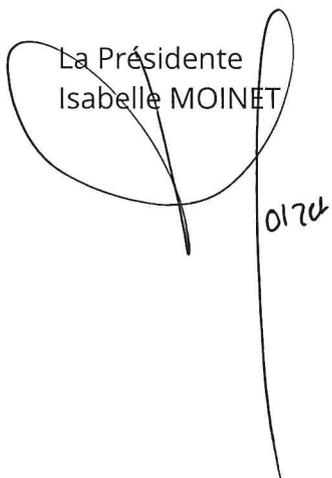
- de créer, à compter du 1^{er} avril 2025, deux emplois permanents à temps complet d'adjoints territoriaux du patrimoine et des bibliothèques ;
- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels tels que prévu à l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique ;
- d'approuver en conséquence la mise à jour du tableau des effectifs, tel qu'annexé ;
- de préciser que les crédits suffisants seront inscrits au budget prévisionnel 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET



01724

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU



TABLEAU DES EFFECTIFS SUR EMPLOIS PERMANENTS
SUITE DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/01/2025
DATE D'EFFET 01/04/2025

Cadres ou emplois	Titulaire Stagiaire Contractuel	Catégorie	Effectifs ouverts		Effectifs pourvus	
			Nombre Total	dont Effectif temps non complet	Nombre	Effectif temps partiel
Filière administrative						
- DGS poste fonctionnel 20 000 40 000 hab	Titulaire	A	1	0	1	0
- attaché	Titulaire	A	4	0	4	0
- attaché principal	Titulaire	A	2	0	1	0
- attaché « Développeur Économique »	Contractuel	A	1	0	1	0
- attaché "chargé de projets"	Contractuel	A	1	0	1	0
- attaché Chargé de projets "planification et habitat"	Contractuel	A	1	0	1	1 à 90%
- rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	B	2	0	1	0
- rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Contractuel	B	1	0	1	0
- rédacteur	Titulaire	B	2	0	2	1 à 90%
- adjoint administratif	Titulaire	C	5	0	4	1 à 80%
- adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	C	3	0	3	0
- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	C	5	0	5	1 à 80%
Filière technique						
- ingénieur principal	Titulaire	A	1	0	0	0
- ingénieur hors classe	Titulaire	A	1	0	0	0
- Ingénieur « Chargé de mission PLUI et HABITAT »	Contractuel	A	1	0	0	0
- technicien principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	B	2	0	1	1 à 90%
- technicien	Contractuel	B	1	0	1	0
- adjoint technique	Titulaire	C	1	1 à 12h30/semaine	0	0
- adjoint technique	Titulaire	C	1	0	1	0
Filière animation						
- adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	C	1	0	0	0
- adjoint d'animation	Titulaire	C	2	0	1	0
Filière culturelle						
- Bibliothécaire	Titulaire	A	1	1	0	0
- assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Titulaire	B	1	0	1	0
- adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	C	1	1 à 8h30/semaine	1	0
- adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	C	2	0	1	0
- adjoint du patrimoine	Titulaire	C	4	0	1	0
Filière sociale						
- Educateur de Jeunes Enfants	Titulaire	A	1	0	1	1 à 80%
TOTAL			49	2	34	5

TABLEAU DES EFFECTIFS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS
SUITE DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2025

Cadres ou emplois	Titulaire Stagiaire Contractuel	Catégorie	Effectifs ouverts		Effectifs pourvus	
			Nombre Total	dont Effectif temps non complet	Nombre	Effectif temps partiel
Filière administrative						
- Adjoint administratif Conseiller Numérique et référent informatique	Contractuel	C	1	0	1	0
- rédacteur "Chargé(e) de projet communication	Contractuel	B	1	0	1	0
- rédacteur "Chargé(e) de Coopération EJP"	Contractuel	B	1	0	1	0
- rédacteur "Chargé(e) de mission PAT"	Contractuel	B	1	0	1	0
- rédacteur "Chargé(e) de projet mise en place d'une Coordination culturelle"	Contractuel	B	1	0	1	0
- rédacteur "Chargé(e) de projet mobilité"	Contractuel	B	1	0	1	0
- rédacteur chargé de projets Habitat	Contractuel	B	1	0	1	1 à 80%
- Attaché Chargé de projet prévention et santé	Contractuel	A	1	0	1	0
Filière technique						
- Ingénieur "Chargé(e) de mission PCAET"	Contractuel	A	1	0	1	1 à 80%
- Technicien "Chargé de projet informatique"	Contractuel	B	1	1 à 50%	1	0
Filière culturelle						
- Chargé de projet Micro-Folie	Contractuel	B	1	0	1	0
Filière sociale						
- Assistant socio-éducatif Chargé de projet prévention santé	Contractuel	A	1	0	0	0
Emplois occasionnels ou saisonniers						
	Contractuel		7		2	
TOTAL			19	0	13	0

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-21 FONDS DE CONCOURS 2024 ET 2025 – ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE BOURNEZEAU

Nomenclature des actes : 7.8

Vu l'article L. 5214-16-V du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* » ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-477, en date du 4 décembre 2024, approuvant le Pacte fiscal et financier 2024, 2025 et 2026 entre la Communauté de communes et ses Communes membres, et pour lequel sont notamment institués des fonds de concours, à raison de 50 000 € par an de dépenses d'investissement ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bournezeau n° 24.124, en date du 12 novembre 2024, relative notamment à la demande de fonds de concours 2024 à hauteur de 30 000 € à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, pour le financement de l'extension de la maison de santé ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bournezeau n° 24.156, en date du 10 décembre 2024, relative notamment à la demande de fonds de concours 2024 et 2025 à hauteur de 70 000 € à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, pour le financement de la réalisation de commerces et de logements ;

Vu les crédits inscrits au budget principal de la Communauté de communes pour 2024 puis 2025 ;

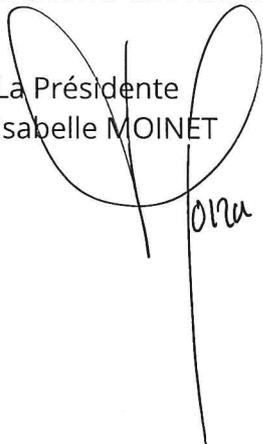
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer à la commune de Bournezeau le fonds de concours 2024 d'un montant de 30 000,00 € pour l'extension de la maison de santé ;
- d'attribuer à la commune de Bournezeau le fonds de concours 2024 d'un montant de 20 000,00 € pour la réalisation de commerces et de logements ;
- d'attribuer à la commune de Bournezeau le fonds de concours 2025 d'un montant de 50 000,00 € pour la réalisation de commerces et de logements ;
- d'autoriser le versement d'une avance de 50 % des fonds de concours 2024 et 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imo', written over the printed name of the President.

Publié le 27/01/2025

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

A smaller, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lm', written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-22 LOCATION DE BUREAU À TITRE ONÉREUX – MAISON DE L'EMPLOI :
MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION**

Nomenclature des actes : 3.5

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.7 portant sur la gestion et le fonctionnement d'une maison de l'emploi et les actions en faveur de l'information des demandeurs d'emploi et des jeunes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 106-09, en date du 7 octobre 2009, fixant le tarif de location des bureaux de la maison de l'emploi ;

... / ...

Considérant la nécessité d'actualiser le tarif de location des bureaux de la maison de l'emploi adopté en 2009 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

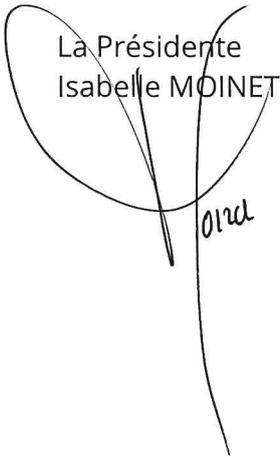
- d'abroger, à compter du 1^{er} février 2025, la délibération du Conseil communautaire n° 106-09, en date du 7 octobre 2009, fixant le tarif de location des bureaux de la maison de l'emploi ;
- d'approuver, à compter du 1^{er} février 2025, les nouveaux tarifs de location des bureaux de la maison de l'emploi comme suit :
 - o pour les personnes morales de droit privé n'exerçant pas une mission de service public ou d'insertion :
 - 20 € TTC la demi-journée ;
 - 30 € TTC la journée entière ;
 - o pour les personnes morales de droit privé exerçant une mission de service public ou d'insertion et les personnes morales de droit public : gratuité ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imoi' or similar, written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Moreau', written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU - M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-23 APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION « VISITEZ NOS ENTREPRISES EN PAYS DE LA LOIRE »**

Nomenclature des actes : 7.10

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.2 prévoyant la « *promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* » ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-230, en date du 31 mai 2023, portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-40, en date du 24 janvier 2024, portant sur l'approbation de la convention de partenariat avec l'association « Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire » ;

Considérant que l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire » augmente le montant de sa cotisation annuelle ;

Considérant que la convention précitée ne mentionne pas de date de fin et qu'il convient par conséquent d'en préciser une ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

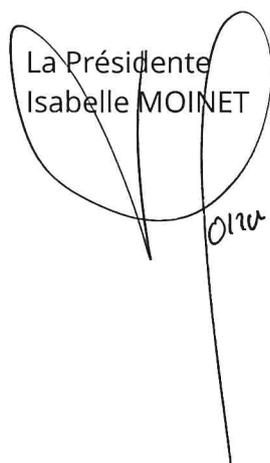
- d'approuver, tel que présenté en annexe, l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire » qui prévoit notamment une cotisation annuelle en 2025 et en 2026 de 385 € et une date de fin de la convention au 31 décembre 2026 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ledit avenant ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU



AVENANT n° 1

-

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY ET L'ASSOCIATION VISITEZ NOS ENTREPRISES

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays de Chantonay, domiciliée 65 Avenue du général de Gaulle, 85 111 à Chantonay, représentée par sa Présidente Madame Isabelle MOINET, dûment habilitée par la délibération du Conseil communautaire n°2025-___ en date du 22 janvier 2025 ;

Ci-après dénommée la « CCPC » ;

D'une part ;

ET

L'Association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire, située à la Maison de l'Entreprenariat et des Transitions, 1 rue Françoise Sagan, 44800 Saint-Herblain, représentée par Valérie DROUAULT-GOURMEL, en qualité de Présidente ;

Ci-après dénommé « VNE » ;

D'autre part ;

Ci-après dénommées conjointement par les « parties » ;

Il est visé ce qui suit :

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-40, en date du 24 janvier 2024, approuvant la convention de partenariat entre la CCPC et VNE ;

Vu la convention signée entre les parties en date du 1^{er} mars 2024 ;

Vu la délibération n°2025-___ en date du 22 janvier 2025 approuvant le présent avenant ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La CCPC et VNE se sont engagés pour collaborer et proposer des actions pour le développement

du Tourisme de Découverte Économique (visites d'entreprises, diffusion de la programmation des Journées Régionales de la Visite d'Entreprise en Pays de la Loire...).

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention initiale approuvée par les parties, en matière de :

- durée de la convention ;
- montant de la cotisation.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE LA DURÉE

Par dérogation de l'article 2.0 de la convention, la durée de la convention est établie pour les années civiles 2024 à 2026. Elle prendra fin automatiquement au 31/12/2026.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES

Par dérogation de l'article 5.6 de la convention, la cotisation annuelle 2024 s'élève à 350 € et la cotisation 2025 et 2026 s'élève à 385 €.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'ensemble des clauses de la convention initiale non modifiées demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires à celles du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait le 1^{er} février 2025 en leur siège respectif en deux exemplaires originaux, dont 1 est remis à :

- VNE ;
- la CCPC.

Pour l'Association « Visitez nos
Entreprises en Pays de la Loire »,
La Présidente,
Valérie DROUAULT-GOURMEL

Pour la Communauté de communes
du Pays de Chantonay,
La Présidente,
Isabelle MOINET

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-24 APPROBATION DU TARIF POUR LE PROJET DÉCOUVERTE DES MUSIQUES ACTUELLES

Nomenclature des actes : 7.1

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.10 prévoyant l'organisation de manifestations culturelles ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-421, en date du 26 octobre 2022, approuvant la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) 2022-2025 entre l'État, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, l'Éducation Nationale et la Délégation départementale de l'enseignement catholique ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-367, en date du 25 septembre 2024, approuvant la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vendée ;

Vu la décision de la Présidente n° 2023-50, en date du 7 février 2023, prévoyant la création d'une régie de recettes pour les spectacles communautaires ;

Considérant l'organisation par la Communauté de communes d'un programme d'activités de découverte des musiques actuelles à destination des jeunes du Pays de Chantonnay âgés de 11 à 18 ans, qui prévoit une participation payante pour le concert prévu au Quai M vendredi 14 mars 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Culture, jeunesse, familles » en date du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

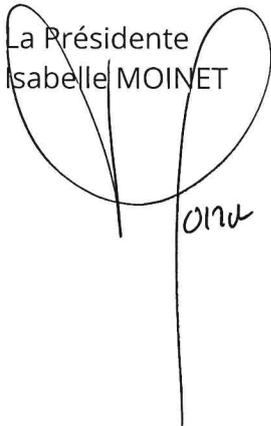
- de fixer le tarif unique de participation des jeunes âgés de 11 à 18 ans, au concert du vendredi 14 mars 2025 au Quai M, à 8 € ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

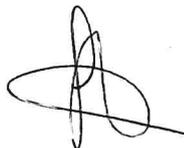
Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU - M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-25 CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code), prévoyant que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs* » ;

.../...

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code) prévoyant que « *Il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » et que « *Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, modifiés par arrêté n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.5 portant sur les actions sociales d'intérêt communautaire ;

Considérant la sollicitation du Département de la Vendée, par courrier du 10 décembre 2024, pour siéger à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, et l'intérêt local d'y répondre favorablement ;

Considérant les candidatures de Madame Isabelle MOINET, en tant que représentant titulaire, et de Madame Louissette BILLAUDEAU, en tant que représentant suppléant, à ladite Conférence ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 janvier 2025 ;

Considérant la faculté pour le Conseil communautaire de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire SCRUTIN		Résultat du scrutin
Nom et prénom du candidat	Isabelle MOINET	Votants : 30 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Absents : 4 Pour : 30 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0

.../...

Représentant suppléant SCRUTIN		Résultat du scrutin
Nom et prénom du candidat	Louissette BILLAUDEAU	Votants : 30 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Absents : 4 Pour : 30 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de porter la Communauté de communes du Pays de Chantonnay comme candidate à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Vendée ;
- de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des nouveaux représentants titulaire et suppléant de ladite Conférence ;
- de désigner Madame Isabelle MOINET, en tant que représentant titulaire, et Madame Louissette BILLAUDEAU, en tant que représentant suppléant, à ladite Conférence ;
- de transmettre la candidature et le nom des représentants désignés au Président du Conseil départemental de la Vendée ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

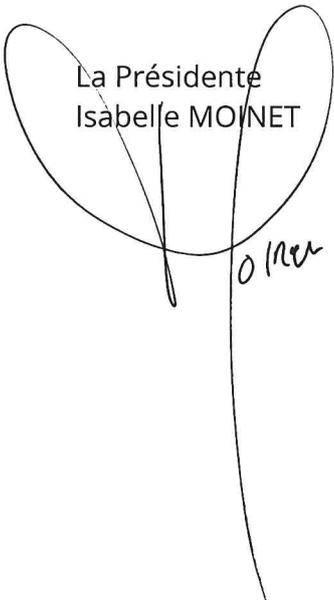
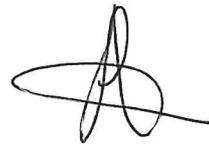
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-26 RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2024-285 EN DATE DU 26 JUIN 2024 PORTANT SUR LA RÉTROCESSION
DE LA VOIRIE AMÉNAGÉE PAR LA SAS GRAND PLAINE (LECLERC) AU PARC
POLARIS SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉSIGNATION
DU NUMÉRO DE LA PARCELLE AI118**

Nomenclature des actes : 3.1

Vu l'arrêt du Conseil d'État n° 75559, en date du 28 novembre 1990, relatif à l'adoption d'une délibération rectificative d'erreur matérielle ;

... / ...

Vu la réponse du Ministère de l'intérieur à la question écrite n° 13074, publiée au Journal officiel du Sénat le 9 avril 2015 page 825, relative à la modification d'une délibération du Conseil municipal, et précisant que « *Dans le cas où l'erreur matérielle commise porte sur le fond même de la délibération, il ressort de la jurisprudence administrative qu'il est envisageable, sans qu'il soit nécessaire de procéder préalablement au retrait de la délibération entachée d'une erreur matérielle, que le conseil municipal corrige cette dernière en adoptant une délibération rectificative* », en se fondant notamment sur l'arrêt du Conseil d'État susvisé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-285, en date du 26 juin 2024, approuvant la rétrocession à titre gratuit, au profit de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et par la SAS GRAND'PLAINE, des parcelles section « AI » n° 40, n° 118, n° 233, et n° 235 ;

Considérant que la délibération précitée est entachée d'une erreur matérielle, intervenue en plusieurs endroits, portant uniquement sur la référence cadastrale de la parcelle « AI n° 118 » en lieu et place de la parcelle « AI n° 218 » ;

Considérant que cette erreur matérielle porte exclusivement sur le fond même de la délibération précitée, sans conséquence sur le sens de la décision ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de rectifier la délibération du Conseil communautaire n° 2024-285, en date du 26 juin 2024, entachée d'une erreur matérielle, en remplaçant le numéro de la parcelle de la section cadastrale indiquée comme « AI n° 118 » par « AI n° 218 » ;
- de confirmer la rétrocession à titre gratuit, au profit de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et par la SAS GRAND'PLAINE, de ladite parcelle ;
- de dire que les autres dispositions de la délibération du Conseil communautaire n° 2024-285, en date du 26 juin 2024, restent inchangées ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou le 1^{er} Vice-président à prendre et à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition, ainsi que tout acte complémentaire, rectificatif ou accessoire.

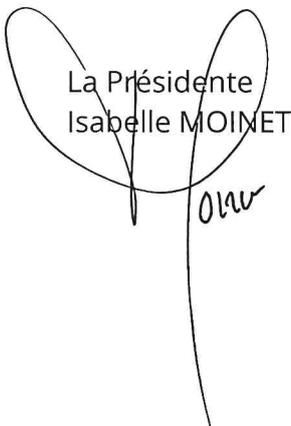
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Im', written over the printed name of the President.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-27 RETRAIT DE LA DÉLÉGATION D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À LA COMMUNE DE SIGOURNAIS SUR LE SECTEUR D'INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDÉE ET DÉLÉGATION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDÉE

Nomenclature des actes : 2.3

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22 15° ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 211-1, L. 213-3 et R. 213-1 à R. 213-3, relatif à la délégation du droit de préemption urbain ;

.../...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.1 prévoyant la compétence en matière d'aménagement de l'espace et de plan local d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444, en date du 11 décembre 2019, et modifié dans sa dernière version par délibération du Conseil communautaire n° 2024-484, en date du 4 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019-445, en date du 11 décembre 2019, instituant le droit de préemption urbain sur les zones U, AU et 2AU et délégrant ce même droit de préemption aux communes, notamment Sigournais, à l'exception des zones à vocation économiques délimitées (zonage Uxa, 1 AUxa, Uxd, 2Aux) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée n° 2024/84, en date du 28 novembre 2024, approuvant la convention d'action foncière entre l'EPF de la Vendée, la commune de Sigournais et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, secteurs Rue de Monsireigne et Rue de la Gare ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Sigournais n° 67, en date du 16 décembre 2024, approuvant la convention d'action foncière tripartite entre la commune, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'Établissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-483, en date du 4 décembre 2024, approuvant la convention d'action foncière tripartite entre la Communauté de communes, la commune de Sigournais et l'Établissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu la convention de maîtrise foncière faisant suite aux délibérations susmentionnées, signée le 20 janvier 2025, entre la Commune de Sigournais, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'Établissement Public Foncier de Vendée ;

Considérant le transfert de la compétence en matière de planification urbaine et par conséquence de l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Sigournais et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay de réaliser une étude pour deux programmes de logements dans l'enveloppe urbaine communale et faisant l'objet de deux Opérations d'Aménagement Programmée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2024 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de retirer en partie la délégation attribuée à la Commune de Sigournais en matière de droit de préemption urbain par délibération n° 2019-445 du 11 décembre 2019 sur le secteur visé par la convention d'action foncière tripartite signée avec l'Établissement Public Foncier de Vendée, à savoir sur les parcelles présentes dans le tableau ci-dessous :

Commune	Îlot	Section	Numéro	Surface en m ²	Zonage
Sigournais	Rue de Monsireigne	AD	214	634	U
			216	72	U
			217	72	U
			218	175	U
			220	993	U
			222	228	U
			224	428	U
			225	29	U
			226	794	U / Uj
			227	858	U / Uj
			230	314	1AUh
			231	585	1AUh / U
			232	415	1AUh / U
			234	186	U
			239	978	1AUh
			240	274	1AUh
			241	1 020	Uj / 1AUh
			242	1 110	1AUh / U
			243	9	U
			244	124	U
			245	180	U
			248	846	U
			249	225	Uj / 1AUh
			250	243	Uj / 1AUh
			251	146	1AUh
			252	2 666	1AUh
			253	1 112	1AUh
			280	1 813	U / 1AUh
			281	175	U
			283	1 629	U
285	1 607	U			
286	541	U			
287	531	U			
288	521	U			
289	1 486	U / 1AUh			

.../...

Commune	Îlot	Section	Numéro	Surface en m ²	Zonage
			290	1 385	U / 1AUh
			291	620	Uj / U
			292	523	Uj / U
			293	117	U
			294	113	U
			295	122	U
			296	886	U
			297	1 341	Uj / 1AUh
			300	266	U
			301	405	U
			302	511	U
			303	378	U
			557	545	U
			558	40	U
			637	64	U
			667	580	U
			669	856	U
			700	205	U
			701	7	U
			702	370	U
			703	12	U
			712	851	U
			714	1 002	U
			751	44	1AUh
			753	251	1AUh
			772	610	Uj / U
			773	48	U
			774	559	U
			775	48	U
			776	1 522	U
			777	70	U
			778	1 930	U
			805	885	U
			836	577	U / 1AUh
			837	410	U
			838	413	U
			839	340	U
			840	518	U
			841	22	U

.../...

Commune	Îlot	Section	Numéro	Surface en m ²	Zonage
			853	108	U
			854	523	1AUh
			855	65	1AUh / U
			856	186	U
			857	44	1 / 1AUh
			858	390	U
	Rue de la Gare	C	698	1 759	U
			701	1 672	U
			718	1 315	U

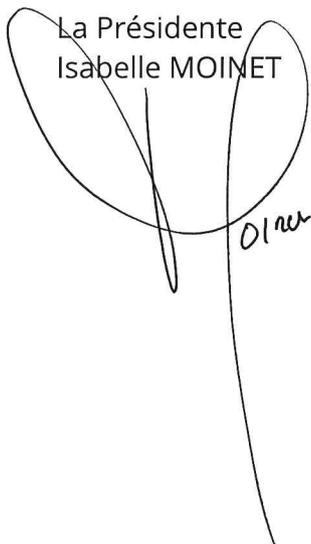
- de déléguer à l'Établissement Public Foncier de Vendée le droit de préemption urbain pour ces mêmes parcelles ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

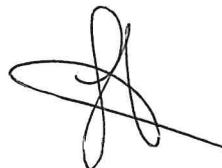
Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOIMET



Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU - M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-28 AVIS SUR PROJET SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL - SAINT-PROUANT

Nomenclature des actes : 8.8

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et particulièrement les articles R. 423-9 et R. 423-69-3 ;

Vu le Code de l'environnement, et plus particulièrement l'article L. 122-1 ;

.../...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.21 relatif à l'aménagement, l'exploitation d'installations communautaires de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444, en date du 11 décembre 2019, et modifié dans sa dernière version par délibération du Conseil communautaire n° 2024-484 en date du 4 décembre 2024 ;

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial, approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 21 septembre 2021, et son axe 5 portant sur le développement des énergies renouvelables ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-151, en date du 29 mars 2023, émettant un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque au sol situé notamment sur la parcelle cadastrée ZH n° 13 située à Saint-Prouant, déposé par la société Vendée Énergie ;

Vu la demande de permis de construire modificatif de cette centrale photovoltaïque au sol sur cette parcelle ZH n° 13, déposée le 17 novembre 2024 par Monsieur Olivier LOIZEAU, représentant la société Vendée Énergie ;

Vu l'étude d'impact actualisée réalisée par ECR Environnement dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque susvisé sur cette parcelle ZH n° 13 ;

Vu la saisine des services de l'État (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) concernant la demande susmentionnée ;

Considérant la modification du projet de centrale photovoltaïque porté par la société Vendée Énergie, sur cette parcelle ZH n° 13, avec une puissance totale estimée à 3,831 GWh / an ;

Considérant l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement qui stipule que « *Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet* » ;

Considérant que dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, conformément aux dispositions de l'article R. 423-69-3 du Code de l'urbanisme, dispose de 2 mois, soit jusqu'au 16 février 2025, pour faire part de son avis concernant les demandes relatives à ce projet ;

.../...

Considérant l'étude d'impact actualisée du projet de centrale photovoltaïque, et plus particulièrement l'état initial, l'évaluation des impacts bruts du projet de centrale photovoltaïque, les mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts négatifs du projet et impacts résiduels, l'évaluation des incidences Natura 2000, l'évaluation des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus et la compatibilité du projet avec les plans et programmes ;

Considérant l'intérêt général de ce projet pour la Communauté de communes du Pays de Chantonay qui contribuera à la production d'énergie renouvelable avec une puissance d'environ 3,831 GWh / an comme précitée ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les mêmes objectifs que ceux mentionnés dans la délibération susvisée du Conseil communautaire n° 2023-151, en date du 29 mars 2023 ;

Considérant qu'avec la puissance crête installée de 3,228 MWc et la production estimée de 3,831 GWh / an, le projet équivaut à la consommation électrique annuelle de 815 foyers et évite l'émission de 240 tonnes de CO2 ;

Considérant le fait que la Communauté de communes a souhaité inscrire ce projet dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de permettre la mise en œuvre de cette centrale photovoltaïque au sol, avec l'identification d'une zone Nenr destinée aux installations de production d'énergie renouvelable sur cette parcelle ZH n° 13 ;

Considérant que le projet de centrale photovoltaïque participe à son niveau à la mise en œuvre des politiques communales et intercommunales, en faveur de la production d'énergie renouvelable et répond en outre aux objectifs de « lutte contre la précarité énergétique » et « le développement des énergies renouvelables » définis et assignés au PLUi et au PCAET ;

Considérant enfin la volonté de la Communauté de communes du Pays de Chantonay de permettre la réalisation de ce projet de centrale photovoltaïque sur son territoire, au regard de son intérêt général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable sur la modification du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle ZH n° 13 située sur la Commune de Saint-Prouant, déposée par Monsieur Olivier LOIZEAU, représentant la société Vendée Énergie.

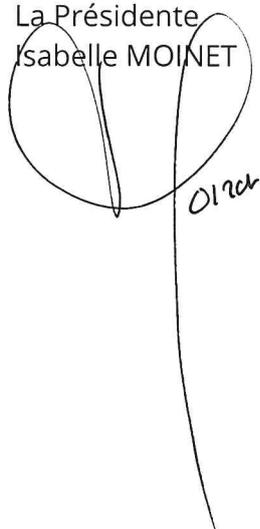
... / ...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

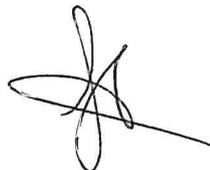
Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that resembles a heart or a figure-eight shape, with a long vertical line extending downwards from the bottom center. The signature is positioned to the right of the printed name.

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, multi-looped design with a horizontal line extending to the right from the bottom right of the signature.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-29 SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DE LA SCIC BOIS ÉNERGIES LOCALES

Nomenclature des actes : 7.9

Vu la loi n° 47-117 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et particulièrement l'article 19 septies – 4° de cette loi n° 47-117, prévoyant que « *les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent détenir ensemble jusqu'à 50 % du capital de chacune des sociétés coopératives d'intérêt collectif* » ;

.../...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.1 relatif à la compétence supplémentaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 29 septembre 2021, approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et notamment ses axes :

- 2 « Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique », et particulièrement l'action 2.2 « Sensibiliser et informer les agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales » ;
- 3 « Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience », et particulièrement les actions 3.1 « Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et préserver la ressource en eau » et 3.3 « Renforcer la séquestration carbone » ;
- 5 « Développer les énergies renouvelables locales » et particulièrement l'action 5.1 portant sur la facilitation de « l'émergence et la mise en place de la filière locale bois » ;
- 6 « Garantir la transversalité du PCAET, et particulièrement l'action 6.2 « Agir pour stabiliser la qualité de l'air » ;

Considérant les besoins locaux à couvrir en bois déchiqueté pour alimenter des chaufferies bois, publiques et privées, en premier lieu la chaufferie collective de l'EHPAD de Saint-Prouant, ainsi que des usages complémentaires pour les aménagements paysagers identifiés dans le cadre du diagnostic « Forêt Bois Territoire » et de recensements réalisés par la collectivité ;

Considérant l'émergence sur le Pays de Chantonnay d'un groupe d'agriculteurs ayant pour objet principal la production de bois énergie à partir de ressources bocagères ;

Considérant la cohérence du projet de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois Énergies Locales (BEL) avec les enjeux du territoire et les objectifs inscrits aux PCAET du Pays de Chantonnay, à savoir de soutenir une gestion durable du bocage grâce à la production de bois énergie en structurant une filière territoriale conciliant objectifs environnementaux, performance économique et prix rémunérateurs pour les agriculteurs ;

Considérant les nécessités :

- de poursuivre et renforcer :
 - o les coopérations entre collectivités et les producteurs privés de produits bois ;
 - o la coordination interterritoriale/groupes locaux ;
- de faciliter un travail concomitant sur l'offre et la demande locale pour développer et consolider la filière ;

.../...

Considérant les avis favorables du Bureau communautaire en date des 4 septembre 2024 et 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

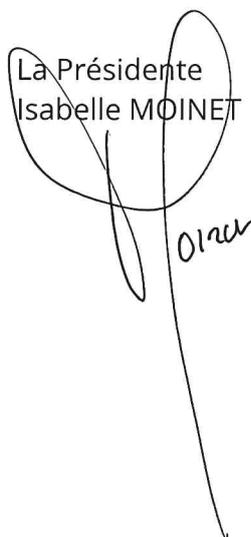
- d'approuver l'adhésion à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois Énergies Locales ;
- d'approuver la souscription de quatre parts de capital de 50 € unitaire à la Société précitée, soit un total de 200 € ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a vertical line that ends in a small hook. The signature is written over the printed name.

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, multi-looped design with a long horizontal tail extending to the right. The signature is written over the printed name.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour une première séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louissette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU - M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Laëtitia MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-30 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF BOIS ÉNERGIES LOCALES
(SCIC BEL) - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code), prévoyant que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs* » ;

.../...

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code) prévoyant que « *Il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » et que « *Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.1 relatif à la compétence supplémentaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-29, en date du 22 janvier 2025, approuvant l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonay à la SCIC BEL ;

Considérant la candidature de Monsieur Dominique PAILLAT, en tant que représentant à l'assemblée générale de la SCIC BEL ;

Considérant les avis favorables du Bureau communautaire en date des 4 septembre 2024 et 28 novembre 2024 ;

Considérant la faculté pour le Conseil communautaire de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant SCRUTIN		Résultat du scrutin
Nom et prénom du candidat	Dominique PAILLAT	Votants : 30 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Absents : 4 Pour : 30 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois Énergies Locales ;
- de désigner Monsieur Dominique PAILLAT en tant que représentant de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois Énergies Locales, notamment pour participer aux assemblées générales et à toutes instances créées par cette dernière ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

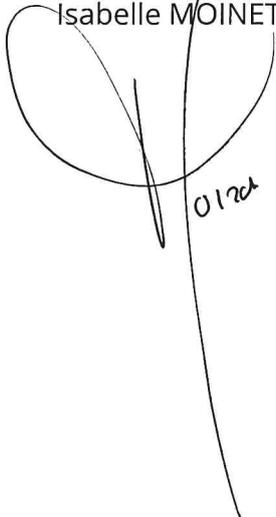
.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a long, thin vertical stroke extending downwards on the right. The signature is positioned over the printed name 'Isabelle MOINET'.

01204

Le Secrétaire de séance
Laëtitia MOREAU

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, multi-looped structure with a horizontal line extending to the right from the bottom of the loops.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E/P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	E	DEHAUD Christine	E/P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëticia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme Louisette BILLAUDEAU a donné pouvoir à M. Jérôme AUBINEAU (à partir de la délibération n° 2025-16) – M. Jean-Claude DREUX a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

2025-15	DECISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2025-16	COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2025-17	OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DÉTAIL – COMMUNE DE CHANTONNAY – DÉROGATIONS – ANNÉE 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-18	MANDAT SPECIAL : COMITÉ D'ANIMATION DES DISPOSITIFS D'OBSERVATIONS LOCAUX (CADOL) DE L'HABITAT	Approuvée à l'unanimité
2025-19	HABILITATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE CONCERNANT L'ASSURANCE STATUTAIRE	Approuvée à l'unanimité
2025-20	CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE ©	Approuvée à l'unanimité
2025-21	FONDS DE CONCOURS 2024 ET 2025 – ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE BOURNEZEAU	Approuvée à l'unanimité
2025-22	LOCATION DE BUREAU À TITRE ONÉREUX – MAISON DE L'EMPLOI : MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION	Approuvée à l'unanimité
2025-23	APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « VISITEZ NOS ENTREPRISES EN PAYS DE LA LOIRE »	Approuvée à l'unanimité
2025-24	APPROBATION DU TARIF POUR LE PROJET DÉCOUVERTE DES MUSIQUES ACTUELLES	Approuvée à l'unanimité
2025-25	CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES	Approuvée à l'unanimité
2025-26	RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 2024-285 EN DATE DU 26 JUIN 2024 PORTANT SUR LA RÉTROCESSION DE LA VOIRIE AMÉNAGÉE PAR LA SAS GRAND PLAINE (LECLERC) AU PARC POLARIS SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉSIGNATION DU NUMÉRO DE LA PARCELLE AI118	Approuvée à l'unanimité
2025-27	RETRAIT DE LA DÉLÉGATION D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À LA COMMUNE DE SIGOURNAIS SUR LE SECTEUR D'INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDÉE ET DÉLÉGATION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDÉE	Approuvée à l'unanimité
2025-28	AVIS SUR PROJET SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE – CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL – SAINT-PROUANT	Approuvée à l'unanimité
2025-29	SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DE LA SCIC BOIS ÉNERGIES LOCALES	Approuvée à l'unanimité
2025-30	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF BOIS ÉNERGIES LOCALES (SCIC BEL) – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Approuvée à l'unanimité

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Laëticia MOREAU